

La

Mont

son

mont

2022

**OBJECTIF : MOINS 10%
DE CONSOMMATION
D'ÉNERGIE
SUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

Un contexte sans précédent

L'été 2022 a été inédit en termes d'événements climatiques extrêmes, permettant à tous, s'il en était besoin, de mesurer l'ampleur du dérèglement climatique au quotidien et son impact sur nos territoires.

Parallèlement, la situation internationale place aujourd'hui les collectivités locales face à une augmentation inédite des prix de l'énergie. En effet, les coûts explosent avec le prix de l'électricité qui a atteint 1000 € le MégaWatt/Heure, contre 85 € il y a un an, ou encore le prix du gaz qui a été multiplié par 20 ces derniers mois, à 320 euros le MW/H.

Pour la Ville de Montluçon, les augmentations liées aux énergies s'élèveront pour 2022 à 700 000 euros, et à plus d'1,3 million d'euros en 2023 si rien n'est mis en œuvre. Concernant Montluçon Communauté, les augmentations sont également significatives.

Contrairement à l'État, qui peut recourir à l'emprunt pour payer ses charges de fonctionnement, la Ville doit équilibrer son budget de fonctionnement par des baisses de dépenses ou des accroissements de recettes.

Dans ce contexte, la nécessité de la sobriété énergétique s'impose.

Des actions déjà mises en place à l'échelle du territoire

Sans attendre cette récente prise de conscience, les deux collectivités ont pris les devants pour agir. Des actions d'efficacité sont d'ores et déjà en place, telles que le renouvellement de l'éclairage public par la technologie LED. Aujourd'hui plus encore, il devient indispensable de poursuivre la diminution de notre dépendance énergétique.

Un plan de sobriété énergétique s'articulant autour de 8 axes d'intervention

Pour ce faire, et à l'initiative du maire de Montluçon et Président de Montluçon Communauté, Frédéric Laporte, un plan municipal de sobriété énergétique, visant à pérenniser les économies d'énergies, a été défini autour de 8 axes principaux d'intervention visant à réduire jusqu'à 10% la consommation énergétique de la collectivité.



Éclairage public : poursuivre les efforts pour réduire l'impact de l'éclairage public.

Le passage à l'éclairage LED à grande échelle des points lumineux qu'ils soient intérieurs (écoles, gymnases, salles associatives...) ou extérieurs (éclairage public, sportif, signalisation...) sur l'ensemble du patrimoine municipal et communautaire :

- + de 100 000 euros ont été dépensés en 2022 pour le remplacement en LED des points lumineux intérieurs. Un effort particulier sera effectué en 2023 avec 560 000 euros qui seront consacrés à la poursuite de ce programme.
- À partir du 24 octobre 2022 et jusqu'au 27 mars 2023, le déclenchement de l'éclairage public plus tardivement (allumage 16 minutes plus tard le soir, extinction 16 minutes plus tôt le matin, en fonction des heures de lever et coucher du soleil).
- La mise en place d'un Marché Public Global de Performance Énergétique depuis 2019 a d'ores et déjà permis de réaliser 71% d'économies d'énergie sur les 9 268 points lumineux extérieurs. Les investissements se poursuivront sur les années suivantes.

Illuminations de Noël :

- Le maintien du dispositif de décoration festive avec une extinction anticipée des illuminations à 22h

Éclairage du patrimoine bâti : renforcer les consignes d'extinction des lumières des édifices publics :

- La reprogrammation des horloges directement en lien avec les plannings d'occupation des équipements municipaux et communautaires.
- Le développement de l'extinction automatique des lumières dans les salles associatives par des détecteurs de mouvement lorsque cela est possible.
- Au cours de la période des vacances de fin d'année, fermeture pendant une semaine, du 26 décembre au 30 décembre, de plusieurs établissements : le Conservatoire et la Médiathèque, ainsi que les sites sportifs du 19 décembre 2022 au 1er janvier 2023. Cette fermeture pourra être renouvelée lors des vacances d'hiver du 4 février au 20 février 2023. Le MuPop fonctionnera dans les mêmes conditions qu'habituellement.
- À partir du 24 octobre et jusqu'au 27 mars 2023, fin des occupations des locaux municipaux et d'agglomération à 21 heures au lieu de 22 heures actuellement.
- L'extinction de l'éclairage public des lieux fermés au public.
- L'arrêt des éclairages de mise en valeur des bâtiments remarquables à partir de 22h à compter du 24 octobre 2022 et extinction de la mise en valeur des ouvrages à partir de la même date.

Chauffage des bâtiments publics : limiter les températures en réaménageant la saison de chauffe :

- Arrêt de l'eau chaude sanitaire à l'exception des vestiaires pour les sports en extérieur.
- Le strict respect des températures minimales réglementaires sans possibilité de dérogation lorsqu'elles existent.
- Au moment du déclenchement du chauffage, abaissement des températures pour certains locaux et lors de période de moindre activité :
 - Locaux petite enfance/personnes âgées : 20°
 - Locaux ouverts : 20° en journée et 16° la nuit
 - Locaux fermés (week-ends, vacances) : 12° (y compris en présence d'agents ponctuellement)
 - Locaux sensibles (écoles, conservatoire, médiathèque, théâtre, MuPop...) :
 - Locaux ouverts : 19° en journée et 16° la nuit
 - Locaux fermés (week-ends, vacances, périodes de fermeture) : 12° (y compris en présence d'agents ponctuellement)
 - La Louvière à 16°
 - Locaux administratifs :
 - Locaux ouverts : 18° en journée 16° la nuit
 - Locaux fermés (week-ends) : 12°
 - À noter la fermeture de l'HDV et du Château sur la saison de chauffe 2023/2024

- Locaux associatifs : 18°
 - Locaux ouverts : 18° en journée 16° la nuit
 - Locaux fermés (week-ends, périodes de fermeture) : 12°
 - Locaux sportifs :
 - Parties administratives et vestiaires :
 - Locaux ouverts : 18° en journée 16° la nuit
 - Locaux fermés (week-ends, périodes de fermeture) : 12°
 - Parties sportives :
 - Locaux ouverts : 14° en journée 12° la nuit
 - Locaux fermés (week-ends, périodes de fermeture) : 12°
 - Centre aqualudique abaissement des températures :
 - du grand bassin à 27°
 - des fosses de plongée à 23°
 - du bassin ludique à 29° (fermeture entre 12h et 14h)
 - fermeture de l'établissement :
 - du 10 décembre 2022 au 7 janvier 2023
 - fermeture du bassin extérieur à compter du 24 octobre
 - limitation de l'activité de l'espace bien-être
- Suppression des convecteurs électriques et autres appareils de chauffage personnels. Des contrôles réguliers seront effectués pour s'assurer de la bonne application de cette mesure.



Sensibilisation du grand public et des agents municipaux et communautaires :

- sensibiliser et partager les bonnes pratiques des éco-gestes.



La responsabilisation des usagers dans les consommations énergétiques :

- Une campagne de pose de séparateur sur les consommations dès lors que l'éclairage extérieur porte sur des parcelles privées mais ouvertes au public.
- La mise en place d'une contribution aux consommations d'énergies pour les occupants permanents des locaux municipaux et communautaires.
- La révision des tarifs sur l'ensemble des champs concernés en janvier 2023 et septembre 2023 selon les thématiques.



L'optimisation dans la gestion du patrimoine des deux collectivités et des usages en interne :

- La mise en œuvre du plan école visant à regrouper les établissements scolaires ainsi que la fermeture de certains équipements qui ne sont plus utiles comme le gymnase Jules Ferry.
- La réduction du nombre d'équipements mobiliers particulièrement consommateurs d'énergie (photocopieuses) et l'installation de serveurs informatiques basse consommation.

La diminution de la consommation de carburant

- **La rationalisation des déplacements des équipes municipales et communautaires, et/ou une plus grande utilisation des modes doux afin de limiter les consommations en carburant.**

D'autres actions prévues à plus long terme

Au-delà de ces actions immédiates, la Ville de Montluçon s'engage d'ores et déjà dans le déploiement du photovoltaïque en autoconsommation au profit de la cité administrative (en toiture) et de l'Hôtel de ville (depuis le parking de la rue de la gironde) ainsi que du centre aqualudique pour Montluçon Communauté, sans augmentation de la fiscalité.

Les raisons politiques, économiques et environnementales ne manquent pas pour faire évoluer notre modèle de production et de consommations des énergies.

Avec cet objectif de 10% de baisse de la consommation d'énergie, la Ville de Montluçon et Montluçon Communauté, à travers leurs élus et la mobilisation de leurs agents, affichent une volonté ambitieuse et responsable de faire face au contexte actuel et mieux anticiper l'avenir.